

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES.
 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES.
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
5	Dim...	se Fleur.		☾ P. Q. le 1 à 10 h. 28' du mat.
6	Mardi..	s. Bruno.	Dégagnac.	☉ P. L. le 8, à 8 h. 6' du mat.
7	Lundi.	s. Marc.	Souillac.	☾ D. Q. le 16, à 4 h. 31' du mat.
8	Mercr..	se Brigitte.	Bretenoux, Lacapelle-Marival.	☉ N. L. le 23, à 9 h. 6' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse, etc.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir...	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier, Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry, etc.	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 1^{er} Octobre 1862.

BULLETIN

Le prince Napoléon, dans son voyage en Italie, a reçu partout sur son passage les hommages les plus empressés. A Gènes, la Junte municipale lui a présenté l'adresse suivante :

« Les représentants de la ville qui, en 1859, vous accueillit avec joie, et qui n'a jamais invoqué en vain votre patronage, heureux de vous revoir, vous présentent leurs hommages, d'un cœur reconnaissant et ouvert à l'espérance. Les Italiens, savent par expérience qu'ils ont en vous un ami sincère, un chaleureux et puissant défenseur; votre arrivée en Italie est pour eux un heureux présage du prochain accomplissement de ses destinées. Fasse le ciel que ce présage ne tarde pas à se réaliser, et que vos nobles efforts pour une grande et juste cause, soient enfin couronnés de succès. »

Le Prince a répondu à la députation de Gènes que son amour pour l'Italie ne s'affaiblira jamais et que jamais ses bons offices ne feront défaut aux intérêts du peuple italien. Son allocution a été suivie des cris unanimes de : *Vive le prince Napoléon !*

Le mariage de la princesse Pie avec le roi du Portugal a été célébré le 27, dans la chapelle royale.

Avant de se séparer de la princesse, la Société ouvrière Turinoise a présenté à S. A. R. une adresse. Voici comment elle se termine :

« Adieu, généreuse princesse, le peuple subalpin qui vous a vu naître et grandir au milieu de lui, et qui a appris à chérir vos vertus, ne peut comprimer sa douleur en voyant votre départ. Ce qui peut le consoler, c'est la certitude que, quand vous aurez ceint le bandeau royal, vous vous souviendrez encore de lui et des vœux sincères qu'il adresse au ciel pour votre félicité.

« Oh ! oui, nos vœux vous suivront, bien qu'éloignée de nous... redoublant d'amour pour votre auguste père, nous ferons en sorte d'adoucir en lui le chagrin que nous éprouvons en ce jour en vous disant : Adieu ! adieu ! soyez heureuse »

Il est toujours question à Turin d'un remaniement ministériel. M. Rattazzi est fort embarrassé de se maintenir au pouvoir, aujourd'hui surtout qu'il s'agit de pourvoir au portefeuille de grâce et justice, dont M. Conforti vient de se dessaisir. Tous les hommes politiques interpellés à ce sujet ont décliné le mandat. Ce qui complique la situation, c'est que, dit notre correspondant, personne parmi les concurrents de M. Rattazzi, n'offre des garanties sérieuses de faire mieux que lui.

Le *Movimento*, de Gènes, publie une lettre de Garibaldi démentant la nouvelle que le chirurgien anglais Patridge lui ait remis cent vingt-cinq mille francs.

Une dépêche de Gènes dit que, malgré l'affirmation contraire de plusieurs journaux, Garibaldi ne paraît pas, d'après des témoins oculaires, tout à fait hors de danger : la balle existe dans le pied, et on ne peut pas encore en faire l'extraction. Le moral du malade est profondément affecté.

Les dernières nouvelles de Naples annoncent que l'insurrection dans les provinces redouble d'audace. Les insurgés ont tenté d'envahir une seconde fois Leone, près de San Angèle de Lombardie. Un combat a eu lieu sous les murs de San Sasso. Des rencontres ont souvent lieu entre les bandes et la troupe. Dans la terre de Labour, les brigands ont arrêté le courrier et lui ont enlevé six mille ducats appartenant au Piémont.

Le gouvernement prussien élabore un projet de loi sur la réforme de l'armée. A cet effet, un ajournement de la chambre paraît inévitable. Ce projet lui serait présenté à sa rentrée. — Les membres de la chambre des seigneurs ont été convoqués de nouveau et d'une manière pressante, dit une dépêche.

On annonce de Saint-Petersbourg, en date du 21 septembre, l'arrivée dans cette ville du comte André Zamoïski, accompagné d'une escorte militaire. Il a été accueilli avec beaucoup de prévenance par le monde officiel de Saint-Petersbourg. Il est probable qu'il sera incessamment admis en audience par l'Empereur.

Des combats sanglants ont eu lieu les 15, 16 et 17, entre le corps d'armée du général Mac-Clellan et les confédérés.

Les fédéraux seraient, dit-on, vainqueurs; ils auraient même fait prisonnier le général Longstreet, avec une partie de sa division.

Les derniers avis montrent néanmoins que le succès du 17 n'est pas décisif.

6,000 fédéraux ont capitulé à Harpers-Ferry.

Le général Burnside a depuis réoccupé la ville.

Notre correspondance nous apprend que sur l'initiative du cabinet des Tuileries, des nouvelles démarches vont être entreprises en vue d'un arrangement entre les états du Nord et les états du Sud de l'Amérique.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, mardi 30 septembre.

On mande de Vera-Cruz, 1^{er} septembre, que les chasseurs d'Afrique et les zouaves, arrivés le 23 août, ont mis en fuite les guérillas.

M. Doblado a quitté décidément le ministère; son remplaçant est un radical bien tranché.

Turin, 29 septembre.

Le reine de Portugal s'est embarquée à Gènes, à une heure, allant directement à Lisbonne.

Le roi Victor-Emmanuel est de retour à Turin.

Rome 28 septembre

Le marquis de Lavalette est parti aujourd'hui pour Paris. Le mariage de la princesse Annon-Ciata, sœur de François II, avec l'archiduc Charles d'Autriche, aura lieu à Rome, par procuration le 15 octobre.

Turin, 28 septembre

L'Italie continue les bruits d'hier relatifs à une modification ministérielle. Suivant d'autres bruits, le marquis d'Alitto, préfet de Gènes, serait désigné pour le ministère de l'Agriculture et du Commerce. M. Minghetti est arrivé ce matin à Turin.

Berlin, 28 septembre.

Veimart, 28. La réunion des représentants du peuple allemands, comptait 180 membres. Elle était présidée par M. Friès. Les vice-présidents, étaient : MM. Unruh et Brater. La proposition Lang a été adoptée. M. Gagern a prononcé un long discours sur la question allemande. Il a combattu le projet de la commission et a soutenu l'établissement d'un pouvoir unitaire qui devrait être partagé également entre l'Autriche et la Prusse.

Londres, 29 septembre.

Le Times dit que les documents publiés par le *Moniteur* contiennent la preuve que la décision de l'Empereur sur la question romaine, ne peut plus être ajournée. Ces documents sont destinés à montrer au monde que l'Empereur a épuisé tous les moyens pour sauver le trône pontifical, et que la France peut retirer sa médiation.

« Le lendemain, il fit honneur à ses engagements; mais ses débiteurs ne l'imitèrent pas, et plusieurs jours se passèrent sans qu'il reçut les sommes attendues. Son état m'effrayait; il avait perdu l'appétit et le sommeil; je le voyais dévoré par la fièvre, en proie à l'anxiété et aux remords. Son silence m'apprenait seul l'affreuse vérité, car j'évitais avec soin de lui faire aucune question. »

« Elle s'interrompit de nouveau; Alice, toute tremblante, présentait le reste et n'osait plus lever les yeux. « Que devins-je, ma fille, en recevant le 29, à l'heure où il avait coutume de rentrer, un billet trace d'une main tremblante et par lequel il m'apprenait que, ne pouvant plus ni réparer, ni cacher sa faute, il s'enfuyait à l'étranger. « Quand ces lignes te seront remises, ajoutait-il, je serai déjà loin de Lyon; si je puis arriver à Bordeaux sans être arrêté, je m'embarque sur un navire espagnol qui part ces jours-ci. Adieu ! ne me maudis pas et n'apprends pas à notre fille à me maudire ! »

Mme Norbert prononça ces derniers mots d'une voix étente, et Alice les devina plutôt qu'elle ne les entendit. La pauvre enfant demeura immobile et comme pétrifiée; ses joues s'étaient couvertes d'une pâleur de mort, et son regard fixe exprimait l'horreur et l'effroi.

Un soupir de sa mère vint l'arracher à ce morne accablement; elle tressaillit, leva les yeux, et, à l'aspect de la douleur profonde et résignée empreinte sur les traits de Mme Norbert, elle n'eut plus qu'une pensée : celle des larmes et cuisants chagrins de cette malheureuse femme.

« Mère, pauvre mère, comme tu as dû souffrir ! s'écria-t-elle en se jetant à son cou et en l'embrassant à tra-

Londres, 29 septembre.

Les meetings garibaldiens continuent dans les comtés. La dernière réunion de ce genre tenue dans la salle du théâtre de Preston, était présidée par les chefs de l'opinion religieuse libérale. On y a adopté des motions en faveur de Garibaldi et de l'évacuation de Rome.

Londres, 29 septembre.

Un grand meeting garibaldien a eu lieu hier de Hyde-Park. Vingt mille personnes y assistaient. Cinq cents irlandais ayant troublé la réunion par des cris favorables au pape, ont été expulsés par le reste de l'assemblée. Un conflit s'en est suivi, les Irlandais refusant de céder le terrain. Les partisans garibaldiens, secondés par quelques soldats, ont alors attaqué violemment les Irlandais. Des pierres ont été lancées de part et d'autre, et beaucoup de personnes ont été blessées. L'arrivée d'une troupe considérable de policemen et surtout la pluie qui tombait par torrents ont mis fin au désordre. Le meeting a été ajourné à dimanche prochain. Pendant le combat, un irlandais a tenté de poignarder M. Bradlanch, orateur garibaldien.

Revue des Journaux.

L'UNION.

Le *Moniteur* publie, ce matin, et nous lui empruntons trois pièces officielles sur la question de Rome. Ces pièces, qui émanent toutes du gouvernement français, contiennent un exposé complet du dernier incident des négociations depuis longtemps ouvertes pour l'arrangement des affaires italiennes. Elles se rapportent à un fait désormais accompli qui a eu son commencement, son milieu et sa fin. Elles éclaircissent donc un point du passé; mais nous ne voyons pas qu'elles projettent la moindre lumière sur le présent, moins encore sur l'avenir. Elles nous apprennent ce qui s'est fait à un moment donné, non ce qui se fait ou se fera.

M. le marquis de Lavalette, en rendant compte à son gouvernement de ses conférences avec le cardinal Antonelli, a conclu que « les propositions ont été repoussées par une fin de non recevoir absolue. » Voilà donc un incident des négociations qui est complètement terminé. Encore une fois, c'est le passé, cela; le passé de quelques mois, à la bonne heure; mais le passé pourtant. Maintenant, le présent, quel est-il ? quel sera l'avenir ? Les pièces ne nous fournissent à cet égard aucune indication précise. Tout ce que nous pouvons en inférer, c'est que les choses restent en l'état et que la solution de la question romaine n'est pas trouvée.

MOREAU.

LE SIÈCLE.

Il y a longtemps qu'on interroge chaque jour le *Moniteur* dans l'espoir d'y trouver quelque éclaircis-

vers mille sanglots.

— Et lui donc, ma fille ! lui si vertueux jusque-là, et poussé par le désespoir à cette fatale extrémité ! Oui, j'ai bien souffert, mais surtout en songeant aux tortures qu'il endurait.

— Pauvre père que je le plains !

— Ainsi tu ne le maudis pas, ma fille ?

— Moi ? le maudire ? Oh ! non, je l'aime et je voudrais pouvoir le consoler... mais... sais-tu ce qu'il devint ensuite ?

— Non, je n'ai jamais eu de ses nouvelles. Cette incertitude sur son sort n'est pas le moindre de mes tourmens.

— Et toi, que fis-tu, mère, après avoir reçu sa lettre ?

— Je courus chez M. d'Avigny, je lui avouai tout, je le suppliai de ne pas tenter de poursuites contre Norbert, et je pris l'engagement de travailler de toutes mes forces pour acquitter peu à peu la dette de mon mari. M. d'Avigny a un cœur excellent, il eut pitié de mon désespoir, et il me promit de tenir l'affaire secrète... Mais, malgré ses efforts, il en transpara quelque chose. Un autre employé de sa maison prit soin de répandre dans la ville toutes sortes de bruits faucheux, et, sans aller devant les tribunaux, cette malheureuse affaire finit par devenir à peu près publique.

— Dieu ! quel homme méchant ! Et pourquoi donc, mère, allait-il divulguer ce secret ? que pouvait-il y gagner ?

— Il en voulait de longue date à ton père, à cause de l'estime et de la confiance dont l'honorait M. d'Avigny. Aussi fut-il enchanté de pouvoir dire partout que Norbert

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 1^{er} octobre 1862.

ALICE

NOUVELLE

CHAPITRE III.

(Suite.)

Bientôt je lui vis un air inquiet, soucieux; je lui en demandai la cause; il me répondit que les affaires entraînaient toujours avec elles de sérieuses préoccupations, mais que tout allait bien et qu'il était fort content. Il me trompait, Alice; pourtant mon erreur dura peu. Voyant son caractère s'aggraver, son humeur, jusque-là si égale, devenir bizarre et difficile, je devinai sans peine la vérité. Je cherchai à le consoler, à relever son courage, en lui représentant que sa place lui restait, que nous aurions bientôt mis de côté une petite somme. Il était trop tard; l'ami qui l'avait perdu venait de l'abandonner lâchement; Norbert restait seul pour faire face à une position de plus en plus critiques.

(*) La reproduction est interdite.

sement sur la solution romaine. Il a parlé aujourd'hui et publié des documents d'une haute importance; ils ne nous disent point quel est l'état actuel de la question, mais ils nous font connaître les derniers efforts qu'avait tentés, bien avant l'entreprise du général Garibaldi, le gouvernement impérial pour amener une conciliation entre l'Italie et le Pape.

C'est la seconde fois, depuis le commencement de l'année, que le gouvernement de la France fait savoir que ses propositions ont été repoussées. Il nous reste à apprendre quelles sont les dispositions actuelles du gouvernement français. L'Empereur, le 20 mai 1862, dépeignait l'Italie comme un État nouveau trop faible peut-être pour réprimer les tendances anarchiques.

Depuis, cet État a donné des garanties aux hommes d'ordre; il a été reconnu par deux grandes puissances, et ses intérêts ne sauraient être sacrifiés à ceux d'un pouvoir temporel condamné par le vœu des populations, et qui ne peut ni ne veut se prêter à aucune des conditions posées dans les lettres de l'Empereur, pas plus que dans celle que nous relations aujourd'hui, que dans la lettre adressée à Edgar Ney, en 1849. En effet, à toutes les demandes de réformes il répond par le *non possumus*, et à toutes les demandes de conciliation l'Italie réplique par le mot *Italiam!* E. de La BÉDOLIERE.

LA PATRIE.

Quand tant de passions s'agitent, quand s'échangent tant de récriminations, on est heureux d'entendre enfin la voix éloquente et calme du souverain rétablir ainsi les termes vrais de la question romaine.

Réconciliation! tel est le mot qui tombe encore une fois de la bouche de l'Empereur, et, — disons-le avec une certaine fierté, ce mot est celui que nous n'avons cessé jusqu'ici de répéter.

Réconciliation entre l'Italie et la Papauté, c'est-à-dire entre le prince qui gouverne un peuple régénéré et le Pontife qui commande au monde catholique; réconciliation entre les droits légitimes d'une grande nation « qui demande à vivre » et les droits imprescriptibles d'un pouvoir moral « qui dure depuis dix siècles; » réconciliation, enfin, selon une juste expression, « entre la religion et la liberté! »

Voilà ce que demande l'Empereur, voilà ce que demande la France, voilà ce qui vient d'être tenté encore une fois à Rome.

Livré à l'appréciation des partis, quel accueil sera réservé demain à ce nouveau programme de l'Empereur?

Cet accueil, nous le prévoyons. Il montrera les esprits exaltés toujours éloignés d'une solution pacifique, et les esprits aveugles toujours immobiles dans leurs résistances funestes.

Mais entre ces deux extrêmes qui constituent les partis, il y a un milieu où réside vraiment l'opinion, où s'éclairent les consciences et où se raffermissent les convictions. C'est dans ce milieu que l'Empereur a cherché ses inspirations, c'est là qu'il a placé sa politique vraiment nationale.

Eh bien! nous le croyons, l'opinion publique s'élevera demain tout entière pour saluer ce nouveau gage de respect et de dévouement donné par l'Empire à la fois aux traditions religieuses de la France et à ses devoirs politiques.

Dans la lettre de l'Empereur, elle trouvera une juste condamnation des passions dont Rome s'est faite aujourd'hui le centre, et un légitime hommage rendu aux grandeurs morales dont le Vatican doit être uniquement le siège.

Elle y trouvera une exaltation méritée des droits qu'à l'Italie à se constituer et une réprobation énergique des violences que l'esprit anarchique propose sans cesse de substituer à l'action progressive des lois.

Elle y trouvera enfin une protestation anticipée contre les hésitations à l'égard de l'Eglise ou les menaces à l'égard de l'Italie, que certaines voix bruyantes ont songé à prêter à l'Empereur.

L'Empire, nul ne le niera plus, compte avec deux forces puissantes: le catholicisme et le droit populaire. C'est en invoquant ces deux forces qu'il s'est de nouveau présenté au Vatican; c'est en les offrant à la Papauté qu'il a fait entendre de nouveau ses conseils à Rome.

Mais on l'a vu, l'alliance de ces deux forces a été encore une fois réprouvée à Rome. Par l'une, on songe encore à briser l'autre; par le catholicisme, qui doit être la liberté et la civilisation, on veut détruire le droit populaire, qui est la base même de la civilisation et de la liberté.

De cet échec répété nous laissons nos lecteurs envisager eux-mêmes les conséquences.

Nous les laissons examiner un projet qui répondait aux déclarations même de la Papauté comme pouvoir temporel, et aux ambitions de l'Italie comme nation catholique. Nous les laissons enregistrer ce refus étrange à la France qui protège et ce défi ironique à l'Europe qui s'inquiète.

Nous les laissons enfin décider eux-mêmes si le gouvernement qui n'existe qu'avec le secours d'une force étrangère peut continuer longtemps à recevoir ce secours, après avoir repoussé des mains de la France les moyens d'exister par le droit!

ERNEST DREOLLE.

LE MONDE.

Depuis longtemps la presse révolutionnaire demandait une déclaration du gouvernement français sur la question romaine. Le *Moniteur* vient de la donner. Cette déclaration n'apprend rien de nouveau, mais elle résume l'ensemble de la situation, et montre le point où l'on est arrivé. Le Piémont ne retire aucune de ses prétentions, et rien n'indique qu'on ait fait autant d'efforts pour obtenir de lui quelque chose, qu'on n'en a fait auprès du Saint-Père pour l'engager à sacrifier ses droits et à reculer devant les prétentions révolutionnaires. M. de Lavalette constate, à la fin de sa dépêche, que les dernières propositions du gouvernement français soumises au Saint-Siège ont eu le même sort que les précédentes. Ces propositions ne différaient guère, au fond, de celles qui ont été faites depuis deux ans; les mêmes raisons de devoir et de droit devaient les faire repousser de la même manière.

Où en est donc la question, d'après les documents qui viennent d'être publiés?

Si nous en avons bien compris la portée, le gouvernement impérial n'a pas encore renoncé à l'espoir de concilier les prétentions piémontaises avec les droits du Saint-Siège; il déclare formellement qu'il n'a jamais promis de livrer Rome; il déclare non moins formellement qu'il ne veut garantir au Pape que ce qui lui reste actuellement; enfin, il laisse entendre que si le Pape refuse d'accepter les conditions que l'on met à cette garantie, il ne sera pas impossible que l'occupation de Rome par nos troupes cesse quelque jour; c'est bien là ce qui nous paraît ressortir de la fin de la dépêche de M. Thouvenel.

En somme, les trois documents que nous venons de reproduire donnent raison aux lettres de M. de La Guéronnière, avec une légère nuance qui se rapproche de celle du *Constitutionnel*.

Le plus grave de ces documents est sans doute la lettre de l'Empereur, dont les deux autres ne sont que le développement. Il s'y trouve deux passages qui méritent une attention particulière.

La lettre impériale constate que la « question religieuse aggrave de beaucoup la situation et multiplie les adversaires du nouvel ordre de choses » établi au-delà des Alpes; « elle constate que, « aujourd'hui, la plupart des populations catholiques en Europe lui sont hostiles; que cette hostilité » entrave non-seulement les intentions bienveillantes des gouvernements rattachés par leur foi au Saint-Siège, mais arrête les dispositions favorables des gouvernements protestants et schismatiques, qui » ont à compter avec une fraction considérable de leurs sujets. » La vérité de ces faits est élatante comme le soleil. Elle peut rassurer sur les conséquences de la conduite du Saint-Siège et dissiper les craintes manifestées dans le second passage, où la lettre impériale fait remarquer que le Pape, en se réconciliant avec l'Italie, retiendrait « dans le giron de » l'Eglise deux cents millions de catholiques. »

J. CHANTRE.

LA PRESSE.

Il était impossible que le gouvernement laissât plus longtemps les esprits dans l'anxiété où les tient cette question romaine qui est devenue, non-seulement

par-dessus tout.

« Pourquoi, demanda-t-elle enfin, choisissiez-vous Orléans de préférence à une autre ville? »

— Parce que j'y possédais une amie d'enfance, et que personne, excepté elle, ne m'y connaissait. Elle me rendit de grands services en m'aidant à trouver des leçons de piano et de broderie. J'avais beaucoup de peine à vivre; mais, craignant surtout d'exciter la compassion, j'étais toujours convenablement vêtue. Tu avais deux ans alors, et ce qui me coûtait le plus, c'était de te confier aux soins d'une étrangère pendant que je donnais mes leçons. Bientôt, grâce au Ciel, elles devinrent plus nombreuses et mieux rétribuées, et je vis ma petite Alice, mieux nourrie, mieux soignée, grandir, embellir et jouir d'une santé florissante. Je l'emmenais parfois chez mes élèves, et elles te trouvaient si gentille qu'elles l'accablaient de caresses, c'est comme cela que tu fis la connaissance d'Eugénie et que tu devins la compagne de ses jeux et de ses études.

— Oh! je me rappelle bien le jour où je la vis pour la première fois: elle avait huit ans, moi j'en avais cinq.

— Tu sais le reste; tu sais comment cette amitié enfantine grandit avec vous; comment, plus tard, Eugénie et ses parents te firent donner des leçons de musique meilleures que les miennes; comment, une fois mariée à Paris, cette excellente amie nous conseilla d'y venir, et te procura, outre les premiers maîtres pour achever ton éducation musicale, un si grand nombre d'élèves que ton travail suffit maintenant à nous entretenir toutes deux et même...

— N'est-il pas temps que mon tour arrive? n'as-tu pas

pour l'Italie, mais pour l'Europe, une calamité publique et un insupportable cauchemar. Quand toutes les passions et tous les intérêts demandaient une explication, le silence officiel ne se comprenait plus; enfin, le *Moniteur* a parlé. Quoi qu'il arrive et quoi qu'on fasse, « il y a urgence, dit l'Empereur, à ce que la question romaine reçoive une solution définitive, car ce n'est pas seulement en Italie qu'elle » trouble les esprits. »

... La lettre de l'Empereur, si l'on tient compte des devoirs complexes de celui qui l'a écrite et des exigences diverses de la diplomatie, est fort claire, elle pose bien la question, et elle est faite pour produire en Italie une impression favorable, surtout si on la rapproche de la correspondance échangée entre M. Thouvenel et M. de Lavalette.

La lettre de M. Thouvenel, très-significative et très-nette, est une dernière sommation adressée au gouvernement romain. M. Thouvenel charge M. de Lavalette de déclarer au cardinal Antonelli que, si les efforts du gouvernement pour décider le Pape à accepter une transaction sont inutiles, l'Empereur avisera à sortir lui-même d'une situation qui, « en » se prolongeant au-delà d'un certain terme, fausserait sa politique et ne servirait qu'à jeter les esprits » pris dans un plus grand désordre. »

Que répond M. de Lavalette? Textuellement ceci: Il y a six mois, la France a fait des ouvertures; elles ont été repoussées par une fin de non-recevoir. Dans son infatigable sollicitude, le gouvernement de l'Empereur a formulé et soumis au Saint-Siège des propositions encore plus explicites; « chargé de les » transmettre, je constate avec regret, qu'elles ont » eu le même sort. »

Devant cette résistance invincible, le devoir du gouvernement est tracé, et tracé par lui-même. L'Empereur déclare que le Saint-Siège et l'Italie ne peuvent co-exister qu'en se réconciliant, qu'en se faisant des concessions réciproques. Rome repousse toute réconciliation et déclare qu'elle ne fait pas de concession: tout ou rien; telle est sa devise.

M. Thouvenel signifie au cardinal Antonelli que si le Saint-Siège n'accepte pas une transaction, l'Empereur avisera à sortir d'une position qui fausserait sa politique. Le cardinal Antonelli répond que le Saint-Siège ne transige pas. Par conséquent, l'Empereur va aviser à sortir de cette position qui, « en » se prolongeant, ne servirait qu'à jeter les esprits » dans un plus grand désordre. »

Nous ne voulons pas affaiblir par de plus longs commentaires l'effet des documents publiés par le *Moniteur*. Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à cette seule observation. L'Empereur a écrit sa lettre le 20 mai dernier: « Il y a, disait-il alors, urgence à ce que la question romaine reçoive une » solution définitive. » Cette urgence est autrement impérieuse aujourd'hui qu'au mois de mai, tout le monde le sent, et, en publiant sa lettre dans le *Moniteur*, l'Empereur prouve qu'il le sent plus que personne; c'est l'important. A. PAYRAT.

Chronique locale.

La partie officielle du *Moniteur* contient la loi qui autorise la ville de Cahors à contracter un emprunt pour l'agrandissement de la halle.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les Préfets:

Paris, 28 août 1862.

« Monsieur le Préfet, le gouvernement de l'Empereur s'est efforcé d'améliorer depuis plusieurs années la situation des instituteurs primaires, en assurant à leurs travaux une rémunération plus équitable. Il importe que ces maîtres aiment leurs fonctions, afin qu'ils les remplissent avec dévouement, et il appartient à une administration prudente et paternelle de les y attacher de plus en plus par la sécurité qu'ils y trouveront.

« La loi du 14 juin 1854, en vous attribuant le droit de nomination et de révocation, qui implique nécessairement le droit de mutation, vous a remis un

assez travaillé pour moi?

— Hélas! je voudrais travailler encore; mais aujourd'hui, à Paris surtout, on trouve surannée ma méthode d'enseigner le piano; mes yeux sont trop faibles pour la broderie, et les chagrins ont altéré ma santé.

— Mais moi, je suis jeune, je suis forte, reprit Alice en relevant la tête avec un peu d'orgueil, et j'espère qu'avec l'aide de Dieu j'épargnerai les privations à ma bonne mère.

— Merci, mon enfant, merci! seulement ménage tes forces; je tremble pour ta santé.

— Dieu me la conservera, mère; il bénira mes efforts.

— Il les bénit déjà, chère Alice; depuis quelques années, je puis enfin tenir une promesse qu'il m'a été longtemps impossible de remplir: je mets de côté de faibles sommes que je fais parvenir en secret tous les six mois à M. d'Avigny. Elles m'acquittent, je le sais bien, qu'une partie des intérêts des trente mille francs; mais je ne désespère pas que nous parvenions un jour à rembourser même le capital. Ce ne sera pas ta pauvre mère qui verra cet heureux moment; mais elle te leguera ce devoir sacré, que ta tendresse filiale accomplira religieusement, j'en suis sûre.

— Oh! ne parle pas ainsi, ne parle pas de me quitter; ce devoir, nous l'accomplirons ensemble. Mais comment fais-tu donc, mère, pour ne pas dépenser tout ce que nous gagnons? J'admire ton talent de sauver les apparences et de tenir, avec des ressources si minimes, un ménage qui a presque l'air confortable.

— En effet, nous ne sommes pas trop mal depuis que nous avons pu échanger notre troisième contre un se-

cond, beaucoup plus convenable pour recevoir les quelques jeunes élèves qui viennent prendre leurs leçons ici. Et quelle joie n'avons-nous pas éprouvée quand nos petites économies nous ont permis de meubler à neuf ce modeste salon!

« Les mutations parmi les instituteurs ne doivent pas être fréquentes; elles ne doivent être effectuées que dans l'intérêt des écoles ou dans celui des instituteurs eux-mêmes. Il faut que chacun puisse facilement apprécier la justice et l'opportunité de ces mutations; et il importe qu'elles ne soient jamais envisagées comme des concessions faites à des exigences personnelles, ou comme le résultat de motifs étrangers aux vraies nécessités du service.

« Si, avec raison, vous ne devez pas hésiter à éloigner un instituteur qui néglige ses devoirs ou dont la considération a souffert, même passagèrement, vous devez maintenir avec fermeté dans ses fonctions celui qui les remplit convenablement, et dont le changement vous serait demandé dans l'intérêt, soit d'un autre maître, soit d'un service accessoire pour lequel il montrerait moins d'aptitude. Il est bon qu'un instituteur s'attache au pays dans lequel il exerce, et que les jeunes générations qui se succèdent dans son école le retrouvent longtemps voué aux mêmes devoirs, et lui conservent ainsi l'attachement qu'il aura su conquérir.

« Je désire être assuré que cette pensée est, comme je le crois, celle qui préside, dans tous les départements, aux mutations opérées entre les instituteurs, et je vous prie de me donner, à ce sujet, plus de détails qu'on ne le fait habituellement sur les états de mutations que vous m'envoyez tous les mois. Je désire aussi qu'aucun arrêté ne soit pris par vous sans que l'inspecteur d'Académie ne vous ait adressé préalablement son rapport écrit.

« A l'égard des services accessoires auxquels je viens de faire allusion, et qui comprennent les fonctions de secrétaire de mairie et de chantre, il est très-désirable qu'ils continuent d'être confiés aux instituteurs primaires dans les petites communes.

« Depuis que l'usage s'est répandu de remettre à ces fonctionnaires la réduction et la garde des actes de l'état-civil, une grande amélioration a été constatée dans cette partie si importante de nos services publics, et ce n'est pas sans raison qu'on exerce à ces travaux les élèves des écoles normales primaires; ils apprennent aussi dans ces écoles ce qui est nécessaire pour former de bons chantres, et ils contribuent à donner, dans les campagnes, plus de régularité et de pompe à l'office divin.

« J'ajoute qu'il est bien que l'instituteur, par son concours aux services de l'église, donne une garantie nouvelle de ses sentiments religieux. Ainsi, les fonctions accessoires qu'il a coutume de remplir et les relations obligées qui en sont la conséquence placent l'instituteur, à l'égard du curé et du maire, dans une position qui tourne évidemment au profit de la commune et répond aux plus légitimes intérêts.

« Mais ici, comme en toutes choses, monsieur le préfet, il faut craindre de laisser l'abus s'introduire à côté de l'usage. Les fonctions dont il s'agit, sont, je le répète, essentiellement accessoires, et, si vous devez veiller à ce qu'elles soient, pour les instituteurs primaires, l'occasion d'une juste rémunération de la part des communes et des fabriques, vous devez tenir aussi à ce qu'elles ne tournent jamais au détriment des écoles. Quelques instituteurs, peu zélés, pour les progrès de leurs élèves, préfèrent se réserver les instants de repos que le règlement leur accorde, et prélever sur le temps qu'ils doivent à l'école le service de la mairie ou de l'église; ceux là manquent à leur premier devoir, en si, après un sérieux avertissement, ils persistent dans les mêmes errements, vous devez leur infliger une peine disciplinaire.

« Mais il arrive souvent aussi que ces dérangements inopportuns leur sont imposés soit par le maire, soit par le curé, et, dans ce cas, la situation des instituteurs devient en réalité très-pénible. Placés entre leurs devoirs et les ordres des personnes à qui ils doivent obéissance ou déférence, il n'est pas étonnant qu'ils fléchissent, et que l'école soit momentanément

— Je suis si heureuse aussi depuis que nous avons une servante et que tu n'es pas obligée de faire notre ménage! — Ni toi de sortir seule, ma pauvre Alice, dans cette grande ville où les courses sont si longues, — O mère! nous avons encore bien des choses à rendre au Ciel; que d'autres plus malheureux, qui n'ont pas, comme nous, une excellente amie pour adoucir leur position tout en ménageant leur fierté!

Et, en parlant ainsi elle levait les yeux vers son piano, beaucoup plus riche et plus élégant que le reste du mobilier. Cet instrument était un cadeau d'Eugénie. Durant près de deux ans Alice n'avait eu à Paris qu'un mauvais piano de louage, jusqu'au jour où Mme d'Orange lui envoya celui-ci avec les lignes suivantes:

« Mon mari vient de m'offrir un superbe piano d'Érard; voilà donc le mien, ce vieil ami, banni du salon. Je ne puis me résoudre, cependant, à le reléguer dans quelque coin comme un meuble de rebut. Accepte-le, ma bonne Alice, en souvenir de nos études communes et des jouissances qu'il nous a procurées: lui refuser un asile serait de l'ingratitude. »

Vicomtesse DE LERCHEY.

(La suite au prochain numéro.)

en était indigne. Vois-tu, ma pauvre fille, tu ne connais pas encore le monde; ton âme candide ne peut comprendre qu'il y ait des hommes capables de faire le mal pour le plaisir de le faire. Celui dont je te parle avait échoué dans plusieurs entreprises; il était agri par l'insuccès et envieux de quiconque lui semblait plus favorisé du sort. De capacité médiocre, il occupait chez M. d'Avigny un emploi subalterne, tandis que ton père avait un poste de confiance, le premier de la maison. En outre, il me gardait rancune de l'accueil très-froid que je lui avais fait un soir que mon mari me l'avait amené. Instinctivement j'éprouvais pour cet homme une espèce de répulsion; je devinais sous ses airs mielleux une âme basse et cruelle. Depuis lors, il ne s'était plus présenté chez nous; mais il saisit avec empressement l'occasion de me nuire. Du reste, je n'avais pas attendu les effets de sa haine pour quitter Lyon: le lendemain du départ de Norbert, j'avais pris la route d'Orléans, en chargeant un ami dévoué de vendre le peu de meubles qui garnissaient notre modeste demeure. Dieu veuille, mon Alice, que tu ne connaisses jamais la douleur amère de te séparer d'objets chéris dont la vue nous rappelle nos plus beaux jours, et de quitter des lieux tout pleins de riants souvenirs!

Les larmes lui étouffèrent la voix, et il se fit un nouveau long silence. Mme Norbert revoyait sa villenatale, la maison paternelle, ses parents qu'elle avait perdus toute jeune encore, et surtout les trois années de bonheur passées auprès de son mari. Alice, encore atterrée par ces révélations, se représentait avec désespoir la honte de son père et les souffrances de cette mère qu'elle aimait

nément abandonnée. Vous ne devez pas, monsieur le préfet, tolérer un semblable état de choses. Veuillez donc recommander à MM. les maires et curés de ne recourir aux instituteurs, pour la mairie ou l'église, qu'en dehors des heures de classe, afin que les enfants, qui ne sont que trop portés à s'affranchir de la fréquentation régulière de l'école, reçoivent toujours exactement les soins et les leçons qui leur sont dus.

Je vous prie de transmettre, à cet égard, les instructions les plus précieuses aux instituteurs ainsi qu'à MM. les maires, curés et délégués cantonnaux. Faites-leur savoir que vous ne permettez pas aux instituteurs d'abandonner leurs élèves pour les services étrangers à l'enseignement; mais en maintenant ainsi la bonne administration des écoles et l'accomplissement du devoir des instituteurs, je souhaite sincèrement que ceux qui continuent à rendre à la mairie et à l'église tous les services pour lesquels leur aptitude est reconnue. Rien n'est plus facile, si MM. les Maires et Curés veulent bien tenir compte des exigences de l'instruction, que de trouver dans l'intervalle des classes, soit avant l'ouverture, soit après la fermeture de l'école, le temps qu'il faut consacrer aux occupations municipales et religieuses. Tout ici dépend d'une bienveillante entente et d'une intelligente répartition dans les travaux demandés aux instituteurs et je n'approuverais de leur part aucune résistance capricieuse ni aucun refus absolu, de même que je ne pourrais sanctionner vis-à-vis d'eux des exigences excessives ou irréflechies.

Veillez, monsieur le préfet, en m'accusant réception de cette lettre, me faire connaître les mesures que vous aurez prises pour l'exécution des prescriptions qu'elle contient.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Signé Rouland.

DIRECTION GÉNÉRALE DES LIGNES
TÉLÉGRAPHIQUES.

Examen pour l'admission de surnuméraires.

AVIS.

Un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 15 décembre 1862, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci-après :

- 1° Demande indiquant la ville dans laquelle ils désirent concourir ;
- 2° Acte de naissance dûment légalisé ;
- 3° Certificat de bonnes vie et mœurs légalisé ;
- 4° Certificat constatant la libération définitive du service militaire, pour les candidats qui, en raison de leur âge, devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ;
- 5° Diplôme constatant les grades universitaires que les candidats auraient obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu à la direction générale des lignes télégraphiques (bureau du personnel, rue de Grenelle-St.-Germain, n° 103).

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription, ouverts dans les préfectures et à Paris, seront clos le 2 novembre, à 4 heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de 18 ans au moins, et de 28 ans au plus. — Cette limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les aspirants qui compteraient 7 ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

- 1° Ecriture courante, régulière et très-lisible ;
- 2° Rédaction correcte ;
- 3° Dessin linéaire ;
- 4° Arithmétique, jusques et y compris les proportions ;
- 5° Notions élémentaires de géométrie, de physique et de chimie, en ce qui concerne seulement la composition des piles électriques ;
- 6° Géographie.

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, sera prise en grande considération pour le classement des candidats ;

Ils seront informés individuellement de leur admission ou non admission à l'examen, dix jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Le stage des surnuméraires se fera à Paris, l'importance toute exceptionnelle de cette ville offrant plus facilement les moyens de s'initier rapidement à tous les détails du travail de la transmission des dépêches.

MM. les Maires du département sont priés de donner au présent avis toute la publicité possible.

Cahors, le 1^{er} octobre 1862.

Pour le Préfet du Lot, en tournée :
Le doyen du Conseil de Préfecture, Secrétaire général,
M. BOURDIN.

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 1862, M^{lle} Landes (Marie-Félicité), a été nommée institutrice communale à Anglars-Juillac.

Par arrêtés préfectoraux du 27 septembre 1862, M^{lle} Gralias (Rose) et M^{lle} Castagnier (Jeanne) ont été nommées institutrices primaires, la première à St-Félix, la seconde à St-Jean-Mirabel, même commune.

SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL.

Souscription ouverte au bureau du Journal du Lot.

Listes précédentes.....	208 50
Troisième liste.	
MM.	
Cavaignac, adjoint.....	40 »
Billard, ingénieur ordinaire.....	45 »
T. de Saint-Claire, ingénieur en chef.....	30 »
Berthon, avoué.....	5 »
Tavernier, ingénieur en chef.....	30 »
Mourguès, agent-voyer.....	2 »
Guiral, concierge à l'hospice.....	» 50
Fumat, conducteur des ponts-et-chaussées	5 »
Valet idem.....	4 »
Monthus, idem.....	4 »
Brives, agent secondaire.....	4 »
Lartigue.....	» 50
Bénâtre, conducteur des ponts-et-chaus.	4 »
Maratuech, agent-voyer.....	» 50
Alaux.....	» 20
Guigues, employé des postes.....	5 »
Dilhac, idem.....	4 »
Total.....	317 20

La nouvelle sur le choix du successeur du maréchal Castellane à Lyon paraît devoir se confirmer. C'est M. le maréchal Canrobert qui semble réunir le plus de chances. Toutefois, ce n'est qu'au retour de l'Empereur à Paris qu'une décision sera prise à ce sujet. A cette époque M. le maréchal Randon aura repris le portefeuille de la guerre et pourra contresigner la nomination du commandant du 4^e corps d'armée. (Journal de Toulouse).

M. le Procureur Impérial de Gap (Hautes-Alpes) vient d'adresser la lettre suivante, à M. le Procureur Impérial de Cahors :

Monsieur le Procureur Impérial,
J'ai l'honneur de vous prier de faire rechercher avec le plus grand soin dans votre arrondissement, si depuis le mois de mai ou le commencement du mois de juin dernier, on n'aurait pas constaté la disparition d'un jeune homme âgé de 14 à 20 ans et ayant appartenu, soit à la classe des ouvriers, soit à quelque famille de cultivateurs.

Un assassinat a été commis à la fin de mai ou dans le courant de juin 1862 sur la route impériale de Gap à Grenoble. La victime était un adolescent. Avant de l'enfourer sous un tas de pierres, les auteurs du crime l'avaient dépouillé de ses vêtements.

A sept kilomètres plus loin, près de Saint-Bonnet, on a trouvé un paquet de vêtements dans une écluse de moulin.

Ces vêtements se composent :
D'une veste en drap noir assez fin ;
D'un pantalon en drap noir plus épais ;
D'un caleçon en tricot de coton ;
D'une chemise en percale blanche avec un devant à petits plis brodé de deux bandes de bouquets de fleurs. La chemise porte les initiales J. I. marquées en fil rouge, ainsi que le numéro 181 ou 781 imprimé à l'encre noire en gros chiffres de deux centimètres de hauteur.

Prière de publier dans les journaux, de prendre des informations sur les personnes telles qu'élèves de fermes-écoles, domestiques, cultivateurs, ouvriers et fabricants qui ont pu venir à Gap à l'occasion du concours régional agricole, ouvert le 17 mai dernier, et en faire connaître le résultat.

Veillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. le Procureur Impérial,
P. THIBAUD.

M. le Ministre d'état vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux théâtres de province. Les préfets auront à faire une enquête et à proposer les combinaisons qu'ils jugeront devoir assurer la prospérité des entreprises dramatiques, soit par l'association, soit par la libre concurrence, soit par le remaniement des arrondissements théâtraux, soit par de nouveaux règlements en matière de subventions. Les premiers rôles seuls, dans l'opéra comme dans la comédie, le drame et le vaudeville, seraient soumis aux débuts, qui dureraient un mois ; à la fin du mois seulement, le public qui aurait pu à diverses reprises apprécier les artistes dans plusieurs rôles, en dehors des émotions d'une soirée spéciale, serait appelé

à statuer au scrutin sur l'admission ou le rejet de chacun d'eux.

Sur cent fusils qui éclatent, quatre-vingt-quinze fois le canon gauche est le siège de l'accident. Pourquoi? La fabrication est la même, les épreuves, supportées avant la mise en vente de l'arme, identiques. En général, les chasseurs s'appliquent à charger les deux côtés, etc. Il doit y avoir une raison de la plus grande fréquence de l'éclatement à gauche qu'à droite. Une fois le chasseur en campagne, que passe-t-il? Une pièce de gibier se présente, un coup de fusil part, c'est le coup droit. Si le gibier est abattu le chasseur recharge le canon droit et se remet en quête. Si le gibier n'a pas été atteint, il est bientôt hors de portée, et la manœuvre du chasseur est la même.

En un mot, le coup gauche est une réserve dont on ne se sert qu'à la dernière extrémité. Il semble, au premier abord, que ce moindre travail devrait rendre plus rares les accidents du côté gauche; il produit en réalité, un effet tout contraire. Supposons que le coup droit parte vingt fois avant le coup gauche, les secousses des détonations successives, ébranlant chaque fois la charge contenue dans le tonnerre du canon gauche, finiront par éloigner la bourre de la poudre et par laisser entre elles un intervalle notable; le coup gauche étant tiré alors, le canon éclatera.

Que faut-il faire pour prévenir cet accident, presque toujours suivi de mutilations terribles? Rien de plus simple : il faut, toutes les fois qu'on charge le coup droit, laisser tomber la bague dans le canon gauche, de façon à rétablir le contact entre la bourre et le plomb. Cela est tellement simple, tellement facile et se comprend si bien qu'il suffira, nous l'espérons, de signaler la chose aux chasseurs pour qu'elle soit immédiatement mise en pratique.

MÉDECINE.

Morsure de chien enragé; nouveau traitement.

Monsieur le rédacteur,
A la cautérisation par le fer rouge, à la succion et à la ventouse, qui ont été conseillées pour détruire le virus d'une plaie faite par un animal enragé, je propose de substituer un autre moyen, plus prompt, moins répugnant et selon moi plus efficace; il est en même temps d'un emploi facile et peu douloureux.

C'est tout simplement d'introduire dans la morsure la canule d'une petite seringue en étain, de la faire aspirer plusieurs fois et jusqu'au sang, de manière à absorber entièrement le virus; ensuite, après avoir nettoyé cet instrument, de faire une injection caustique dans la plaie.

La ventouse ne peut être employée partout, tandis que la petite seringue, qui remplit le même office, s'introduit aisément, au moyen de sa canule, dans les plus petites plaies, va chercher le virus aussi profondément que possible, et l'aspiration, s'opérant d'une façon énergique, en détruit par conséquent le funeste effet.

Agréez, etc. D^r NICOLE,
Chirurgien de l'hospice d'Elbeuf.

AVIS AUX RENTIERS

Les propriétaires de Rentes de l'ancien fonds 3 p. 0/0 qui touchent leurs arrérages dans le département du Lot, seront admis, à partir du 1^{er} octobre 1862, à faire l'échange de leurs titres contre de nouvelles inscriptions payables par trimestre, conformément à l'article 47 de la loi du 2 juillet dernier.

Cet échange sera fait à la Recette générale ou à la Recette de l'arrondissement qui effectuait le paiement des arrérages.

Conformément aux règlements, l'échange des inscriptions ayant plus de 10 ans de date s'opérera sur la justification de l'existence des titulaires.

Cette justification ne sera pas exigée s'il est présenté simultanément des inscriptions au même nom ayant moins de 10 ans de date.

Le certificat d'existence pourra être délivré par le maire ou par un notaire; il devra être légalisé, s'il émane d'un autre arrondissement.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 sept. 1862.
9 Versements dont 4 nouveaux..... 632^{fr} »
5 Remboursements dont 2 pour solde. 4,327 45

TAXE DU PAIN. — 25 septembre 1862.
1^{re} qualité 37 c., 2^e qualité 34 c., 3^e qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862
Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Pureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYROU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 26 septembre.

L'événement du jour est un discours prononcé par le ministre Pepoli à la distribution des prix aux élèves des institutions Techniques, en présence des princes et des princesses, enfants de Victor-Emmanuel, du prince Napoléon, du prince Carignan et du Corps diplomatique. Le ministre a constaté que l'unité de la patrie devait avoir comme conséquence l'unité des études. L'unité de la patrie, a-t-il ajouté, répond aux convictions de tous. On se tromperait si l'on croyait que l'esprit municipal ou des intérêts locaux pourraient la détruire. L'unité est aujourd'hui la gloire et l'espérance de tous les citoyens. Elle serait vainement combattue par la violence, parce qu'elle est le produit d'une force morale et le triomphe de la civilisation moderne. M. Pepoli a remercié le prince Napoléon d'avoir défendu si éloquemment la cause de l'unité au sein du Sénat. Il a dit que le prince aimait l'Italie comme une seconde patrie. Il a fait en terminant l'éloge de Turin qui désire vivement déposer sa couronne de ville capitale sur l'autel de la patrie pour l'accomplissement de l'œuvre nationale. — Ce discours a été accueilli par de bruyants applaudissements. — Le prince Napoléon a paru fort ému des ovations dont il a été l'objet. Le rapport du docteur Partridge au comité garibaldien constate que l'inflammation et les douleurs ont cessé, et il annonce que dans quelques mois Garibaldi sera complètement guéri, bien qu'ayant le pied un peu raide.

— L'armée italienne, d'après l'Italie militaire de ce soir, est composée en ce moment de 80 régiments d'infanterie de ligne, de 42 bataillons de bersailleurs, 17 régiments de cavalerie, 9 d'artillerie, 5 du train, 2 de sapeurs et 14 légions de carabinières. Infanterie de ligne et grenadiers, 216,000; bersailleurs, 24,000; génie, 7,000; artillerie, 31,000, cavalerie, 49,000; train, 9,200. Total, 323,200.

PRUSSE.

Berlin, 20 septembre.

On lit dans la Gazette universelle de Berlin : Il est question d'une conférence que M. de Bismarck aurait eu avec les députés Bockum, Dolffs et Guasst, on croit savoir qu'il s'agit d'un vote autorisant le gouvernement à percevoir un douzième du budget.

ESPAGNE.

Madrid, 26 septembre.

La vente des biens du clergé à la Havane a été décidée. Le général O'Donnell s'est opposé à toute modification du cabinet.

ANGLETERRE.

Londres, 27 septembre.

Le Morning-Post dit : La publication des documents insérés au Moniteur ne peut avoir d'autre sens que celui de préparer le public à l'évacuation de Rome. M. Thouvenel a écrit que Rome ne deviendra jamais la capitale de l'Italie avec le consentement de la France, mais le traité de Villafranca a bien été annulé et Naples a bien été annexée sans le consentement de la France. Le Morning-Herald n'est pas étonné que l'Empereur refuse aux Italiens ce qu'ils demandent; l'ignorance seule, dit cette feuille, peut supposer que l'Empereur désire faire de Rome la capitale de l'Italie.

Le Times combat le projet de solution de la question romaine publié par le Moniteur comme n'étant pas de la politique pratique. Le journal de la Cité ajoute que les documents publiés tendent à prouver que l'Empereur devrait quitter Rome, sans qu'il existe d'indice qu'il ait réellement cette intention.

AMÉRIQUE.

New-York, 15 septembre.

Jackson a repassé le Potomac à Williamsport (Virginie.) — Burnside et Mac-Clellan s'étaient avancés vers Hagerstown pour attaquer les confédérés. Le premier rapport officiel de Mac-Clellan est daté du quartier général fédéral au-dessus de Middletown, 14 au soir. — Les généraux fédéraux Hooker et Reno, est-il dit dans cette pièce, se sont portés sur les hauteurs qui dominent le chemin d'Hagerstown. Après un sanglant combat, la colonne de Franklin a attaqué la gauche des confédérés. Le résultat de cette attaque est encore inconnu, mais nous sommes en possession de toutes les hauteurs, et nous avons remporté une victoire glorieuse. Reno a été tué. Un autre rapport de Mac-Clellan, daté du 15, dit que Franklin a obtenu un succès complet et qu'il a fait un grand nombre de prisonniers. L'ennemi s'est retiré pendant la nuit. Les fédéraux poursuivent leur marche triomphante. Hooker annonce que l'ennemi, saisi d'une terreur panique, se dirige vers la rivière. Le bruit court que le général Lee a été blessé. Hooker a fait mille prisonniers. On évalue la perte des confédérés à quinze mille hommes. L'armée fédérale poursuit vivement l'ennemi en déroute.

Pour extrait : A. LAYROU.

Paris.

30 septembre.

L'Echo-des-Vallées annonce que l'Empereur et l'Impératrice sont attendus du 4 au 6 octobre à Bagnères-de-Bigorre, venant de Biarritz.

On annonce que quatre nouvelles nominations de sénateurs auront lieu dans le courant d'octobre. Parmi elles on cite comme étant déjà décidées celles de M. Chaix-d'Est-Ange et de M. Sainte-Beuve.

M. le marquis de Lavalette est attendu à Paris.

Un second bal a été donné à Biarritz par l'Empereur et l'Impératrice; il a été, comme le premier très-brillant. On y a remarqué beaucoup de dames en coiffures poudrées. La poudre sera, dit-on, adoptée cet hiver, aux bals du grand monde de Paris.

En réponse à une lettre sympathique adressée au général Garibaldi, prisonnier alors à la Spezia, le comité italien de Paris vient de recevoir la lettre suivante :

« Varignano, le 15 sept.

» Mes chers amis,

» Je vous remercie des paroles affectueuses que vous m'avez adressées. Ma pauvre individualité est consacrée à la cause du peuple. Dieu veuille que je puisse encore lui être utile.

» Avec la meilleure affection, votre

» G. GARIBALDI. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On cite une commune de France où le curé, octogénaire, exige, depuis trente ans, qu'à chaque baptême de nouveau-né les parents plantent un arbre fruitier. Cette localité, qui n'est autre que le bourg de Thourrette (Ain), était fort pauvre. Elle ressemble aujourd'hui à un immense verger.

Un horrible accident est arrivé le 23 septembre au chef-lieu de la commune de Beynat.

Vers six heures du matin, Jeanne Ludier, épouse Combarel, avait placé dans un berceau déposé à terre, dans l'intérieur de sa maison, son jeune enfant âgé de deux mois à peine. Elle sortit pour vaquer à quelques affaires; mais pendant son absence, un porc, qui s'était

introduit dans la maison, avait dévoré la malheureuse petite créature, dont il ne restait que des lambeaux informes et sanglants.

(Conciliateur.)

Nous lisons dans l'Indicateur de Bordeaux :

Un événement bizarre a mis en émoi la rue Nanville, près de la rue d'Arès. Un enfant avait failli être inhumé vivant. Les pompes funèbres allaient venir chercher leur proie, quand une femme, que sa tendresse pour la petite victime avait poussée à l'embrasser une dernière fois crut remarquer une légère chaleur sur ce petit corps, que des soins empressés ne tardèrent pas à rappeler à la vie. Inutile de dire que l'appareil funèbre fut vite décommandé.

Il y a de dangereux paris, le suivant est du nombre : Avant-hier, dit le Courrier de Lyon, le nommé Perret, dit Ficelle, gageait qu'il traverserait le Rhône, portant, attaché, l'un au pied droit, l'autre au poignet gauche, deux poids assez lourds. Tout ceci, non pas pour un cheveu, pour un sourire d'elle, mais bien pour un écu de cinq francs et trois bouteilles de petit bleu. L'enjeu fut tenu; Ficelle, qu'une barque suivait en cas d'accident, partit de la rive du Grand-Camp et gagna le bord opposé. Arrivé là, l'intrépide parieur se trouva mal, tandis qu'on le débarrassait des deux poids.

La semaine dernière un chat a mordu ou égratigné six personnes du village de Cauderon, commune de Mézac. Au moment où le propriétaire de ce chat, le sieur Lafeuillade, charpentier, l'appela pour lui donner sa nourriture habituelle, il lui saute aux jambes et lui fait de larges égratignures. Lafeuillade prend un bâton et le poursuit; mais l'animal trouve une issue et se sauve. Ce n'est que le lendemain matin qu'il a été rencontré et abattu. On croit que ce chat était enragé, aussi a-t-on fait abattre tous les chats du pays, de crainte que quel- qu'un d'entre eux n'ait été mordu.

Pour extrait : A. LAYTOU.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Tirage des obligations foncières et communales.

Le 12^e tirage semestriel des obligations foncières 5 0/0, a eu lieu le 22 septembre 1862, au siège de l'administration.

2,100 numéros ont été appelés au remboursement au pair.

Le 39^e tirage trimestriel des obligations foncières 3 et 4 0/0, a eu lieu le 22 septembre. 720 numéros ont été extraits de la roue.

Les 3 premiers numéros sortis ont droit aux lots suivants, savoir : Les titres de 1,000 fr. et les promesses à la totalité; les titres de 500 fr. à la moitié; les titres de 100 fr. au dixième.

Le n° 467,886, sorti le 1^{er}, gagne... 100,000fr.
Le n° 55,751, sorti le 2^e, gagne... 50,000
Le n° 70,516, sorti le 3^e, gagne... 20,000

Les numéros sortis ensuite seront remboursés à partir du 1^{er} novembre, les 4 0/0 au pair, et les 3 0/0 avec une prime de 20 0/0.

Le 2^e tirage semestriel des obligations communales 5 0/0, a eu lieu le 22 septembre.

400 numéros ont été appelés au remboursement au pair.

Le 4^e tirage semestriel des obligations communales 3 0/0, a eu lieu le 22 septembre.

373 ont été extraits de la roue.

Les 15 premiers numéros sortis ont droit aux lots suivants, savoir : les titres de 500 fr. à la totalité; les titres de 100 fr. au cinquième.

Le n° 66,903, sorti le 1^{er}, gagne... 100,000fr.
Le n° 144,652, sorti le 2^e, gagne... 40,000
Le n° 97,507, sorti le 3^e, gagne... 40,000
Le n° 16,269, sorti le 4^e, gagne... 40,000
Le n° 103,173, sorti le 5^e, gagne... 40,000

Et les numéros 9,663, — 34,707, — 38,723, — 126,437, — 62,310, — 88,524, — 78,194, — 74,895, — 145,531, — et 110,643, chacun un lot de 1,000 fr., soit 10,000 fr.

Les numéros sortis ensuite seront remboursés au pair, à partir du 1^{er} novembre prochain.

La liste complète des numéros sortis à chaque tirage est adressée franco à toute personne habitant les départements qui en fait la demande par lettre affranchie.

Ecole de Notariat de Bordeaux.

Cette institution a pour objet de suppléer à l'insuffisance du stage, et de procurer aux jeunes gens qui aspirent au notariat une instruction raisonnée et approfondie. — Versés dans la science du droit civil et des lois fiscales, les notaires formés à cette école ne sont plus de simples praticiens; ce sont des notaires juriscultes dont les actes, toujours conformes aux prescriptions de la loi, n'ont pas à redouter ni les chicanes ni les procès.

L'ÉCOLE DE BORDEAUX compte plus de trente années d'existence et présente ainsi la garantie d'un enseignement longtemps éprouvé. — Quarante-cinq départements y ont envoyé des élèves, et l'on rencontre sur tous les points de la France des notaires qui lui doivent leur instruction, et leur succès.

La rentrée se fait le trois novembre.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du Petit-Saint-Thomas comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublements, etc., etc. — (Service spécial pour la Province). — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

FOIRE DE CAHORS. Marché aux grains. — Mercredi, 4^e octobre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	675	146	22 ^r 83	78 k. 240
Maïs.....	161	35	13 ^r 31	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

29 septembre 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 10	» 40	» »
4 1/2 pour 100	97 45	» »	» 40

30 septembre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 15	» 05	» »
4 1/2 pour 100	97 95	» 50	» »

1^{er} octobre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 25	» 40	» »
4 1/2 pour 100	98	» 05	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 27 sept. Guinot (Antoine).
- 30 — Richard (François).

Mariages.

- 29 — Vergnes (Antoine) et Sastres (Jeanne).

Décès.

- 28 — Enfant du sexe féminin né-mort des époux Darnaud et Pendaries.
- 30 — Fourtet (Catherine), 45 mois.

- 1^{er} octob. Schwartz (Laurent), officier de gendarmerie en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, 77 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

SALLE DU THÉÂTRE.

Ce soir, Mercredi 1^{er} octobre 1862,

GRAND CONCERT POPULAIRE

donné par

M. ALTAVILLA,

Premier ténor des principaux théâtres d'Italie et du théâtre royal italien de Berlin;

M. SEMLER,

Pianiste de S. M. la Reine d'Angleterre.

AUX VILLES DE FRANCE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LE PLUS VASTE DE L'UNIVERS

51, rue Vivienne,

PARIS

et rue Richelieu, 104.

Envoi franco dans toute la France, même pour les trajets indirects.

Choix conditionnels de Cachemires de l'Inde, Châles français, Dentelles, Lingerie, pour Corbeilles de Mariages.

Envoi franco d'Echantillons, Catalogues, Planches des modèles de Confection, etc.

NOTA. --- Les Marchandises, continuellement renouvelées par suite d'un immense chiffre d'affaires, sont toujours de la première fraîcheur et de la plus récente création comme nouveauté.

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections

RHUMATISME, PARALYSIE; NEURALGIES; ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

LA BROUSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE

du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger.

Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 55, Paris.

Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

CHOCOLAT-MENIER

L'extension qu'a prise en France la consommation du Chocolat est due surtout à l'initiative de la Maison MENIER. En effet, à l'époque où cette maison conçut l'idée de fonder une grande industrie sur la fabrication de ce produit, c'était un aliment peu répandu, et dont la production n'avait pas d'importance commerciale. Ce fut par une réduction considérable dans les prix, tout en offrant d'excellentes qualités, qu'elle réussit à faire pénétrer dans toutes les classes l'usage du Chocolat, et à constituer une industrie de premier ordre; si bien que, par son développement progressif, la réputation des Chocolats français, autrefois ignorés, est aujourd'hui la première.

CE RÉSULTAT REMARQUABLE A ÉTÉ OBTENU PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE INDUSTRIEL :

On ne fait quelque chose de grand et d'utile dans une fabrication quelconque qu'à la condition d'appeler les masses à la consommation des produits.

Envieuse de ce succès universel, la contrefaçon du CHOCOLAT-MENIER s'est multipliée sous toutes les formes : imitation du moulage, de la couleur des enveloppes, de l'étiquette à médailles; impression dans la pâte de noms de fantaisie qui reproduisent les mêmes lettres que le nom MENIER; tout a été mis en œuvre pour faire acheter au public des produits inférieurs pour du CHOCOLAT-MENIER. Ces artifices peuvent profiter, il est vrai, à des industries parasites, mais ils trompent le consommateur en lui faisant dépenser le prix d'un bon Chocolat, pour n'avoir en échange qu'un mauvais produit.

Pour se mettre à l'abri d'une surprise, on doit refuser toute tablette qui ne porterait pas sur la face opposée à l'étiquette à médailles la marque de fabrique avec la signature MENIER.

Maladies Chroniques,

vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 49, rue d'Amsterdam, à Paris. Par correspondance affranchir.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

(Audience du 23 août).

Par un jugement du 23 août dernier, rendu entre MM. Landon-Lemercier, propriétaires du Vinaigre de Toilette, connu sous le nom de Jean-Vincent Bully, et le sieur Krauss, parfumeur à Paris.

Le Tribunal de commerce de la Seine vient de consacrer une fois de plus sa jurisprudence constante en matière de concurrence déloyale.

Il a déclaré qu'à la maison Landon-Lemercier seule appartenait le droit d'employer le nom de Jean-Vincent Bully, qui ne peut tomber dans le domaine public, comme aussi l'enseigne au Temple de Flore, qui est sa propriété exclusive.

Que c'était un acte de concurrence déloyale que d'employer ces noms, même précédés des mots dit de, aussi bien que de se servir de flacons et d'étiquettes rappelant par leur forme et leur contexte ceux employés par MM. Landon-Lemercier.

Qu'une pareille manœuvre n'avait pour but que d'induire le public en erreur et de faire confondre, avec le véritable Vinaigre de Jean-Vincent Bully, des produits qui n'avaient pas le droit d'en emprunter le nom.

C'est à raison de faits pareils que M. Krauss a été, par le jugement ci-dessus, condamné à des dommages-intérêts, à la publication du jugement et aux dépens.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

Institution ASSIOT

(27^e Année) rue Matabiau, 29, à Toulouse. (27^e Année)

Le 13 octobre, reprise des cours annuels préparatoires aux deux baccalauréats et à toutes les écoles spéciales. — Depuis 1838, l'institution ASSIOT, indépendamment de plusieurs centaines de bacheliers qu'elle a formés, est la seule du midi qui ait obtenu 159 admissions aux diverses écoles : navales, polytechnique, militaire, de St-Cyr, centrale, des mines, etc. — Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.

BAYLES JNE

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.